

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 janvier 2026

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 44 + 7 Pouvoirs
suppléant : 0

Secrétaire de séance : M. B. KRIEGER

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, MM. P. MICHEL, S. FATH, Mme A. CHABERT, M. F. STAATH, Mme L. MEHL, MM. M. MEYER, F. ENSMINGER, M. GANGLOFF, D. FOLLENIUS, G. REUTENAUER, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, C. MUNSCH, M. J.-M. KRENER, Mmes E. SCHLEWITZ, F. BRACH, MM. C. WINDSTEIN, P. GANGLOFF, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, J.-M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, B. KRIEGER, M. KRAPPENBAUER, A. SPAEDIG, J.-C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, MM. C. DORSCHNER, J.-M. REICHHART.

EXCUSES : Mmes D. HAMM, C. KISTER - Pouvoir à M. F. ENSMINGER -, MM. G. HALTER - Pouvoir à Mme L. JOST-LIENHARD -, Y. KLEIN - Pouvoir à Mme V. DA SILVA ADRIANO -, Mme A. LEIPP - Pouvoir à M. D. BURRUS -, M. T. SCHINI - Pouvoir à M. H. STEGNER -, Mmes C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. C. WINDSTEIN -, D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -.

Délibération n°6C1 : Approbation du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Bouxwiller

Rapporteur : M. C. DORSCHNER

Vu l'article L5211-57 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L630-1 à L633-1 et D631-10 et -11,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R153-21,

Vu l'arrêté ministériel du 24 juillet 2023 portant classement du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Bouxwiller,

Vu la décision du 26 août 2024 de la Mission régionale d'autorité environnementale Grand Est de ne pas soumettre à évaluation environnementale le projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) de la Commune de Bouxwiller porté par la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 6 mars 2025 portant arrêt du projet de PVAP,

Vu l'avis favorable du 22 mai 2025 de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture du Grand Est sur le projet de PVAP du SPR de Bouxwiller,

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 30 décembre 2025 à la mise en œuvre du PVAP transmis par le Tribunal administratif de Strasbourg à la Communauté de Communes le 6 janvier 2026,

Vu l'accord du Préfet de la Région Grand Est sur le projet de PVAP du SPR de Bouxwiller en date du 20 janvier 2026,

Vu l'avis favorable du Conseil municipal de Bouxwiller en date du 26 janvier 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

*** d'APPROUVER** le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du Site Patrimonial Remarquable de Bouxwiller tel que publié sur la plateforme de l'Etat « Docurba » concomitamment à l'envoi de la convocation au Conseil communautaire et arrêté par le Conseil communautaire du 6 mars 2025 ;

*** d'AUTORISER** le Président à ou son délégataire à signer tout document nécessaire pour la poursuite de la procédure, notamment l'arrêté communautaire annexant ce PVAP au PLUi du Pays de Hanau ;

*** de PRÉCISER** que la présente délibération :

- sera
 - transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saverne
 - affichée pendant un mois au siège de la Communauté de Communes et en mairie de Bouxwiller
 - annexée, avec le dossier de PVAP, au PLUi du Pays de Hanau
mention de cet affichage étant insérée dans un journal diffusé dans le département
- fera l'objet, comme tous les actes réglementaires, d'une publication sous forme électronique.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Bernard KRIEGER
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL
Président